

CARTE D'IDENTITE

1^{ère} DEMANDE – MAJEUR possédant un passeport français

Le demandeur est obligatoirement présent au dépôt et au retrait du dossier

Tout dossier incomplet sera refusé.

Guichet Unique
T : 01 49 15 56 20

***Les documents précédés d'une case cochée sont obligatoires ;
Ceux précédés d'une case non cochée sont à présenter en fonction de votre situation.***

- Vous devez obligatoirement **connaître les dates et lieux de naissance de vos parents**
- 2 photos d'identité couleurs, récentes et identiques, respectant la norme ISO/IEC 19794-5 :** sur fond clair, tête nue, non scannées, non découpées, format 35x45 mm.
- Passeport** (original + photocopie de la page avec photographie)
Si votre passeport est périmé depuis plus de 2 ans, vous devez présenter une copie intégrale de votre acte de naissance, datée de moins de 3 mois

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à votre nom** (original + photocopie)

Exemples : facture d'électricité, eau, téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition...

OU

- Vous êtes hébergé(e)**, vous devez dans ce cas-là fournir les pièces suivantes :
 - attestation d'hébergement manuscrite de la part de l'hébergeant (datée et signée)
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant (original + photocopie)
 - photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ou du passeport

Si femme ...

... mariée

- Original de la copie intégrale de l'acte de mariage**, daté de moins de 3 mois, pour justifier du nom d'épouse.

... veuve

- Original de la copie intégrale de l'acte de décès**, daté de moins de 3 mois, pour justifier du nom d'épouse.

... divorcée

- jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint** (original + photocopie)

Le Guichet unique est ouvert

Le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h45

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le samedi des semaines impaires de 9h00 à 11h45 (le samedi des semaines paires le Guichet est fermé).